



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Tourville est tenue le 5 novembre 2012 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions conformément au Code Municipal de cette Province. Étaient présents, le Maire, Monsieur Michel Anctil et les conseillers suivants: Luce Morneau, Francine Fournier, Benoit Dubé, Mario Gagnon et Richard Gaulin. Absent : René Joncas. Les conseillers présents, le secrétaire trésorier aussi présente formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, il est résolu que:

L'assemblée est ouverte à 19h30.

**Rés.: 153-11-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : l'ordre du jour soit adopté tel que lu en ajoutant le point suivant au varia :

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2012.
5. Rapport du Maire.
6. Adoption du règlement 06-2012 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
7. Demande de service de déneigement.
8. Offre de services professionnels pour la mise aux normes des installations de traitements des eaux usées.
9. Transport activités parascolaires – Polyvalente la Rencontre.
10. Adoption des prévisions budgétaires 2013 du Transport-Adapté l'Islet-Sud.
11. Achat d'un analyseur d'oxygène dissous.
12. Financement d'un billet au montant de 24 951\$ à la C.P. du Sud de l'Islet-Hautes-Terres.
13. Approbation de la liste des comptes du mois
14. Varia
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ**

**Rés: 154-11-12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012**

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Benoit Dubé, il est résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2012 soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE**

**RAPPORT DU MAIRE « SUR LA SITUATION FINANCIÈRE »**

A tous les contribuables de la Municipalité de Tourville.

En vertu de la loi 105 et selon l'article 955 du code Municipal, je me dois de vous faire rapport sur la santé financière de la Municipalité avant le dépôt du budget de la prochaine année.

Pour débiter, je ferai un retour sur les derniers états financiers (pour l'année 2011) préparés par le vérificateur puis soumis et acceptés par le conseil municipal à la séance du 2 avril 2012 et donnant exactement la situation financière de la municipalité en date du 31 décembre 2011. Puis, je donnerai certaines données sur la situation financière de 2012. Et enfin, j'expliquerai l'orientation du budget 2013.

**1.- RAPPORT FINANCIER 2011.**

Le résumé des chiffres qui suit vous est donné dans l'intention de vous informer sur l'utilisation des fonds de la municipalité en 2011.

**EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER 2011**

Recettes	958 692\$
<b>Charges</b>	
Total des charges	743 782\$
Remboursement en capital	31 043\$
Surplus avant affectations	178 867\$
Immobilisations	293 568\$
Surplus de l'exercice (2011)	70 648\$
<b>Surplus accumulé au 31-12-2011</b>	<b>23 849\$</b>
Réserves financières (fonds de roulement)	10 000\$

## 2.- DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2012

L'évaluation imposable pour l'année 2012 est de **25 058 100 \$**. Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.98\$ / 100 \$ d'évaluation pour l'année 2012, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2012.

La répartition du taux de la taxe foncière se lit comme suit:

- Foncière générale 0.4439 \$ / 100 \$
- Sûreté du Québec 0.1000 \$ / 100 \$
- Chemins et voirie 0.3500 \$ / 100 \$
- Camion incendie 0.0900 \$ / 100 \$

Les compensations pour services municipaux sont établies de la manière suivante:

- *Le taux de taxes de service par logement pour la cueillette et la destruction des ordures est de 200\$.*
- *Le taux de taxes de service par logement pour l'aqueduc-égout est fixé à 500\$*
- *Le taux de taxes pour la vidange des boues des installations septiques est fixé à 110\$ par logement*

Le budget 2012 prévoyait des revenus et dépenses équilibrés de l'ordre de 976 757 \$. Après 10 mois d'opération, nous pouvons constater que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS POUR 2012

- ⇒ Réalisation des travaux d'égout pluviaux dans la rue des Saules.
- ⇒ Réfection de la forme du chemin et ajout de gravier dans le chemin du lac Therrien.
- ⇒ Réhabilitation de l'ancien puits d'eau potable.
- ⇒ Acquisition d'un nouveau camion de service de voirie.
- ⇒ Formation des nouveaux pompiers et achat d'équipements incendie.
- ⇒ Réalisation de la Politique familiale et de la MADA (municipalité amis des aînés)
- ⇒ Adoption d'un règlement d'Éthique et de Déontologie pour les employés municipaux.
- ⇒ Différents travaux de voirie et acquisition de nouveaux logiciels informatiques.

## 3.- ORIENTATIONS DU BUDGET 2013

Le renouvellement de l'entente avec le gouvernement fédéral du transfert aux municipalités d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence se traduira par un montant de 478 071 \$ répartis sur 4 ans (2010-2013). La municipalité a l'obligation d'investir un montant additionnel de 82 768 \$. C'est donc un montant de 560 839 \$ qui sera investi dans des travaux d'infrastructures d'aqueduc-égout et de voirie sur une période de 4 ans. La municipalité a fourni au gouvernement, la programmation de ses travaux. L'aide financière versée par le gouvernement servira à payer les travaux suivants:

- ⇒ Le branchement de l'ancien puits d'eau potable au réseau d'aqueduc.
- ⇒ La mise aux normes des équipements de traitements des eaux usées et vidange des étangs.
- ⇒ Travaux de voirie : Rues des Saules, Érables et Merisiers (réfection de l'assiette du chemin et asphaltage).
- ⇒ Mise en application de la politique familiale et des aînés.

De plus, la municipalité continuera d'investir dans les activités suivantes:

- ⇒ Réfection de voirie dans les rues et rangs de la municipalité
- ⇒ Travaux de réparation à l'école (principalement au niveau des portes)
- ⇒ Amélioration de l'équipement incendie et formation des pompiers.

## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que pour l'année 2011, la Municipalité a versé un montant de 3 621.36 \$ au maire à titre de rémunération et un montant de 1 810.68\$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque conseiller a reçu un montant de 1 207.08 \$ à titre de rémunération et un montant de 603.48 \$ à titre d'allocation de dépenses.

## CONCLUSION

Accompagnant le présent rapport et conformément à l'article 955 du Code Municipal, je dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière de la municipalité incluant tous les contrats de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000 \$.

La situation financière de la municipalité est équilibrée et stable. Des subventions gouvernementales provenant de divers programmes participent à améliorer notre situation financière et nous aident à planifier les travaux d'aqueduc-égout, de voirie et d'infrastructures nécessaires à la qualité de vie des contribuables et à la bonne gestion de la municipalité. Les élus administrent en limitant l'endettement de la municipalité et en respectant la capacité de payer des citoyens.

Nous sollicitons votre appui afin de continuer à améliorer la qualité de vie de notre milieu. Nous vous demandons de vous joindre à nous pour trouver des incitatifs afin d'attirer de nouveaux résidents et de nouvelles familles à Tourville. Soyez conscients que nous faisons tout en notre pouvoir pour contribuer au développement de notre municipalité et n'hésitez surtout pas à nous apporter vos idées, vos suggestions et vos commentaires.

En terminant, je vous informe que je ne solliciterai pas un nouveau mandat à la mairie lors des élections municipales le dimanche 3 novembre 2013. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée durant ces deux mandats comme maire. Pendant ces huit années nous nous sommes dotés d'une caserne incendie moderne, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau camion pour la lutte contre l'incendie, nous avons déménagé et amélioré les bureaux municipaux et la salle du conseil, la situation de l'eau potable a été corrigée et la reconstruction de l'ancien puits a été effectuée, des améliorations ont été effectuées dans les rangs, des travaux ont été réalisés dans les égouts pluviaux de certaines rues, nous avons mis sur pied la Politique familiale et (MADA) Amie des aînés et nous avons adopté des règlements d'Étique et de Déontologie pour les élus et les employés municipaux.

Après deux mandats comme maire, c'est le temps de laisser la place au renouveau. Je tiens à remercier sincèrement les élus/es du conseil municipal, le directeur général/secrétaire-trésorier, l'officier municipal, tous les employés municipaux et tous les bénévoles pour leur implication, leur soutien et leur dévouement pendant toutes ces années pour l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Les élus vous invitent à assister et à participer aux séances du Conseil municipal, le premier lundi de chaque mois. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions et recevoir vos suggestions et commentaires concernant la municipalité.

*Michel Anctil*

Le maire de Tourville  
Michel Anctil

### **Rés : 155-11-12 ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-2012**

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par la conseillère Francine Fournier et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville adopte le présent règlement numéro 06-2012 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**ADOPTÉ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE**

### **RÈGLEMENT NO 06-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> octobre ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui a été tenue le 15 octobre ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du règlement a été publié le 4 octobre 2012;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Tourville;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012| ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Tourville, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 OBJET**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

### **ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Tourville, joint en annexe A sera adopté.

### **ARTICLE 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie sera remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire recevra l'attestation du directeur général .

Une copie de l'attestation sera versée au dossier de l'employé.

### **ARTICLE 5 ABROGATION**

Le présent règlement abrogera et remplacera tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

### **ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

\_\_\_\_\_  
Michel Anctil  
Maire

\_\_\_\_\_  
Normand Blier  
Directeur-général, Secrétaire-trésorier

### **Rés : 156-11-12 DEMANDE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT**

Sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par la conseillère Luce Morneau et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville accepte de procéder au déneigement du terrain de la Fabrique pour la saison 2012-2013.

**ADOPTÉ**

### **Rés : 157-11-12 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMROT à inspecté nos installations de traitements des eaux usées au cours du mois d'octobre;

**CONSIDÉRANT QUE** différents paramètres de traitement des eaux usées entreront en vigueur en 2013,

**CONSIDÉRANT QUE** notre système de traitement des eaux usées n'est probablement pas assez performant pour atteindre les nouveaux paramètres de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMROT à relevé une liste de recommandation pour améliorer l'équipement de traitement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'engager une firme d'ingénieur pour mettre à niveau nos installations de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SNC-LAVALIN a déposé une offre de service et qu'elle est avantageuse pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville mandate la firme SNC-LAVALIN pour nous présenter une proposition de travaux afin de mettre à niveau notre système de traitement des eaux usées, tel que proposé dans son offre de service, au montant de 6 000\$.

**ADOPTÉ**

### **Rés : 158-11-12 TRANSPORT ACTIVITÉS PARASCOLAIRES POLYVALENTE**

Sur une proposition du conseiller Richard Gaulin, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville participe financièrement au montant de 600\$ au transport des étudiants qui participent aux activités scolaires les mercredis soir.

**ADOPTÉ**

### **Rés : 159-11-12 ADOPTION DU BUDGET DU TRANSPORT-ADAPTÉ**

Sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par la conseillère Francine Fournier et résolu unanimement :

⇒ Que la municipalité de Tourville adopte les prévisions budgétaires 2013 du Transport-Adapté l'Islet-Sud;

**ADOPTÉ**

### **Rés : 160-11-12 ACHAT D'UN ANALYSEUR D'OXYGÈNE DISSOUS**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de son inspection de nos installations de traitement des eaux usées, le MAMROT a recommandé que la municipalité se procure un nouvel équipement plus performant pour analyser l'oxygène dissous produite par les étangs aérés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'un tel appareil auprès de trois soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Geneq est conforme et la plus avantageuse pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville accorde la contrat pour la fourniture d'un appareil de mesure d'oxygène dissous pour la somme de 2 495.00\$, taxes non incluses.

**ADOPTÉ**

**Rés : 161-11-12 ADJUDICATION DE L'EMPRUNT**

SUR UNE PROPOSITION DU CONSEILLER RICHARD GAULIN, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LUCE MORNEAU ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

**QUE** la Municipalité de Tourville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire du Sud de L'Islet – Hautes-Terres pour son emprunt du 13 novembre 2012 au montant de 24 951\$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 05-2012 au prix de 100\$, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>4 725 \$</b>	<b>3,46000 %</b>	<b>13 novembre 2013</b>
<b>4 875 \$</b>	<b>3,46000 %</b>	<b>13 novembre 2014</b>
<b>5 000 \$</b>	<b>3,46000 %</b>	<b>13 novembre 2015</b>
<b>5 150 \$</b>	<b>3,46000 %</b>	<b>13 novembre 2016</b>
<b>5 201 \$</b>	<b>3,46000 %</b>	<b>13 novembre 2017</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**ADOPTÉ**

**Rés : 162-11-12 RÉSOLUTION D'EMPRUNT**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 05-2012, la Municipalité de Tourville souhaite emprunter par billet un montant total de 24 951 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT DUBÉ, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE FOURNIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- ⇒ **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- ⇒ **QU'**un emprunt par billet au montant de 24 951 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 05-2012 soit réalisé;
- ⇒ **QUE** les billets soient signés par le maire Michel Anctil et le secrétaire-trésorier Normand Blier;
- ⇒ **QUE** les billets soient datés du 13 novembre 2012;
- ⇒ **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- ⇒ **QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>13 novembre 2013.</b>	<b>4 725 \$</b>
<b>13 novembre 2014.</b>	<b>4 875 \$</b>
<b>13 novembre 2015.</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>13 novembre 2016.</b>	<b>5 150 \$</b>
<b>13 novembre 2017.</b>	<b>5 201 \$</b>

**ADOPTÉ**

**Rés : 163-11-12 COOP JEUNESSE DE SERVICES**

Il est proposé par la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu d'autoriser un montant de 1 000.00 \$ à la Coop Jeunesse de services pour l'année 2013.

**ADOPTÉ**

**Rés : 164-11-12 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

	DESCRIPTION	DT	CR
211 000 341	Publications journaux	120,00 \$	
211 000 454	Formation & perfectionnement	205,00 \$	
213 000 321	Poste administration	500,00 \$	
213 000 494	Cotisation, association, abonnement	700,00 \$	
213 000 414	Services administratifs & informatiques	2 500,00 \$	
213 000 420	Assurances des biens	81,00 \$	
211 000 412	Services juridiques		4 106,00 \$
222 000 333	Communication alarme incendie	92,00 \$	
222 000 421	Assurances bâtiment	6,00 \$	
222 000 424	Assurances véhicules	339,00 \$	
222 000 494	Cotisation, association, abonnement	235,00 \$	
222 000 522	Entretien poste incendie	575,00 \$	
222 000 454	Formation incendie	500,00 \$	
222 000 965	Immatriculation véhicules		645,00 \$
222 000 649	Pièces & Accessoires incendie		1 102,00 \$
232 000 421	Assurance bâtiment voirie	7,00 \$	
232 000 650	Vêtements, chaussures voirie	241,00 \$	
232 000 965	Immatriculation voirie	398,00 \$	
232 000 643	Petits outils voirie		241,00 \$
232 000 649	Accessoires voirie		405,00 \$
233 000 422	Assurances tracteur		4,00 \$
233 000 965	Immatriculation tracteur	4,00 \$	
234 000 422	Assurances rés. écl. public	49,00 \$	
234 000 521	Honoraires entretien rés. écl. public		49,00 \$
241 200 411	Analyse de l'eau puits	234,00 \$	
241 200 522	Entretien puits	2 100,00 \$	
241 200 454	Formation puits		500,00 \$
241 200 526	Entretien & rép. mach. puits		1 500,00 \$
241 200 649	Pièces & accessoires		334,00 \$
241 300 522	Entretien réservoir	1 350,00 \$	
241 300 526	Entretien rép. mach. réservoir		300,00 \$
241 300 649	Pièces & acc. réservoir		1 050,00 \$
241 400 635	Alun & produits de laboratoire	487,00 \$	
241 400 649	Pièces & acc. bassin		487,00 \$
270 130 522	Entretien & rép. patinoire	698,00 \$	
270 150 649	Pièces & accessoires TDJ	202,00 \$	
270 150 454	Formation TDJ		610,00 \$
270 150 141	Salaires TDJ		290,00 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>11 623,00 \$</b>	<b>11 623,00 \$</b>

**ADOPTÉ**

**Rés : 165-11-12 TRAVAUX AU SITE D'OBSERVATION DES OISEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** d'important travaux doivent être effectués au site d'observation des oiseaux du lac Noir;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire avoir des suggestions pour l'amélioration du site;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par la conseillère Francine Fournier et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville mandate Monsieur Jérémie Caron pour la production d'un projet de développement au site d'observation du lac Noir. La proposition devra fournir un descriptif du projet incluant les coûts d'aménagements et le démantèlement des anciennes installations. Ce contrat est accordé pour un montant de 2 500\$.

**ADOPTÉ**

**Rés : 166-11-12 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS**

Sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par le conseiller Benoit Dubé, il est résolu à la majorité des conseillers que la liste des comptes du mois soit adoptée.

Je, Normand Blier, secrétaire trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les crédits nécessaires disponibles au budget pour le paiement des comptes au montant de : **95 825.76 \$**

**ADOPTÉ**

## **VARIA**

Aucun point n'est ajouté au varia.

## **CORRESPONDANCES**

### Liste de la correspondance

MAMROT	Profil financier 2012 de la municipalité.
Servitech	Analyse de l'état du rôle d'évaluation & recommandation
Saines Habitudes de Vie	Demande de la liste des activités hivernales
MRC de L'Islet	Règlement de contrôle intérimaire no 03-2012 relatif à la construction de résidences en zone agricole (article 59)
MMQ	Ristourne 2011
TACA	Rapport annuel 2011
MRC de l'Islet	Renouvellement de l'entente avec la SQ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire répond à toutes les questions venant du public.

### **Rés.: 167-11-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Benoit Dubé, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

### **ADOPTÉ**

Je, Michel Anctil, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Michel Anctil  
Maire

---

Normand Blier  
Directeur-général, Secrétaire-trésorier